

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 005-9651/21/BM

■ Attribution d'une subvention à l'entreprise K-Motors pour la réalisation d'un prototype de bus urbain avec technologie hybride de batterie lithium/supercondensateur - Approbation d'une convention MET 21/18330/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'avenir, comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, approuvé par délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir les entreprises portant des projets de démonstration de technologies innovantes de la transition énergétique.

K-Motors est une startup créée en 2019 évoluant dans le secteur de la mobilité électrique en proposant un nouveau stockage d'énergie embarqué.

Le principe développé par K-Motors vise à récupérer la majorité de l'énergie cinétique générée par le freinage d'un véhicule électrique grâce à un procédé innovant et breveté puis de restituer la puissance sur l'accélération suivante, soulageant ainsi le stockage d'énergie. L'innovation technologique est basée sur l'hybridation entre une batterie lithium et des supercondensateurs, permettant de récupérer jusqu'à 90% de l'énergie dégagée au freinage et augmenter l'autonomie de vie de la batterie, induisant une réduction des coûts d'exploitation du véhicule.

Ce procédé est optimal lorsque le véhicule a des séquences de freinages répétées. Il a donc un intérêt dans la mobilité en ville (bus, bennes à ordures ménagères, véhicules d'intervention et de livraison).

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

A ce jour, la technologie est validée sur un banc moteur simulant 1/4 de la puissance d'un bus, aussi K-Motors souhaite désormais réaliser un prototype à partir d'un bus urbain et faire une démonstration de la technologie dans des conditions réelles de circulation.

Le projet est soutenu par la Région Sud PACA qui lui a attribué une subvention de 100 000 euros en décembre 2020 au titre du dispositif « Road Lab ». Plusieurs constructeurs, équipementiers de la mobilité et opérateurs de bus ont également montré leur intérêt.

En outre, la RTM a fait don d'un bus afin de participer à l'élaboration du prototype et les services de la DGA Mobilité Métropolitaine soutiennent également cette innovation technologique.

Enfin, la Métropole a également accompagné K-Motors dans sa recherche de nouveaux locaux et l'entreprise est désormais implantée à Aubagne.

Le calendrier de réalisation du projet de démonstrateur est le suivant :

- Etude et conception : février à avril 2021
- Réalisation du prototype : avril à juin 2021
- Tests sur circuit privé : juillet 2021
- Tests sur route ouverte : août à octobre 2021 (*Nota : un évènement de démonstration auquel la Métropole sera conviée est prévu durant cette période*)
- Analyse de données et mise en place de la pré-industrialisation des modules

La Société K-Motors sollicite auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention d'un montant de 14 000 euros (cf. annexe budgétaire).

Il est donc proposé une subvention de 14 000 euros au titre de l'aide aux démonstrateurs préindustriels de la transition énergétique et de l'écologie industrielle, soit 9,8 % du budget total de 142 857 euros HT, inscrits sur le Budget Principal Métropolitain.

Cette participation financière revêt le caractère de subvention d'investissement et n'est donc pas soumise à la TVA.

Il est précisé que l'aide accordée par la Métropole s'inscrit dans le cadre du règlement (UE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif aux aides de minimis modifié par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter. L'intervention de la Métropole est conditionnée à l'intervention préalable de la Région, qui est la collectivité chef de file en la matière, les aides versées par la Région et la Métropole constituant en effet des aides économiques au sens des dispositions de l'article L.1511-2 du CGCT. Cette possibilité de cumul est d'ailleurs prévue tant par le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (art. 8.5°) que par le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis (art. 5).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le règlement (UE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif aux aides de minimis modifié par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter ;
- Le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération ECO 002-1776/17/CM du 30 mars 2017 approuvant le SRDEII ;
- La délibération ECO 009-4286/18/BM du 18 octobre 2018 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Sud PACA et de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'octroi des aides économiques ;
- La délibération ECO 011-7831/19/CM du 19 décembre 2019 approuvant la création et l'affectation de l'opération "Investissements sur démonstrateurs préindustriels de la transition énergétique et de l'écologie industrielle" ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir les projets de démonstration de technologies innovantes de la transition énergétique.
- Que l'innovation technologique développée par K-Motors pourra contribuer au déploiement de la mobilité électrique sur le territoire métropolitain.
- Que cette innovation technologique intéresse les acteurs privés de la mobilité mais également la RTM et les services de la DGA Mobilité de la Métropole.
- Qu'il est nécessaire de réaliser une démonstration en condition réelle, qui sera d'ailleurs opérée sur un bus cédé à K-Motors par la RTM, avant d'envisager une industrialisation de la solution.
- Que l'intervention de la Métropole est conditionnée par l'intervention préalable de la Région Sud chef de file en matière d'aide économique.
- L'aide de la Région Sud à la société K-Motors au titre dispositif « Road Lab ».
- Que l'aide complémentaire de la Métropole s'inscrit dans le cadre de la convention entre la région et la Métropole fixant les conditions d'intervention complémentaire dans le cadre de l'octroi des aides économiques.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement de 14 000 euros à la Société K-Motors pour la réalisation d'un prototype de bus urbain doté d'un stockage d'énergie innovant, hybridant batteries lithium et supercondensateurs.

Article 2 :

Est approuvée la convention conclue avec la SAS K-Motors, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

**Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021**

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget métropolitain principal métropolitain - opération n°2019004400 - AP n° 190031BP - Nature 20421 - Fonction 67- Sous politique B370.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Industrie

Jean-Pascal GOURNES